

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 04 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

**PRÉSENTS** : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Guy MARY, Philippe MENADIER, Jean-Michel BOUYER, Mesdames Catherine BOUYER, Sylviane SANCHEZ, Josiane POITEVIN, Angèle BAZIN,

**EXCUSÉS** : Madame Nathalie GASS ayant donné pouvoir à Sylviane SANCHEZ, Madame Marlène GONZALEZ ayant donné pouvoir à Madame Catherine BOUYER, Monsieur François De SARIAC ayant donné pouvoir à Madame Angèle BAZIN, Monsieur Robert DUC ayant donné pouvoir à Thomas DÉBARBOUILLÉ, Monsieur Denis VOLAY, Monsieur Anthony DESMOULINS

**ABSENT** : Monsieur Thomas DÉBARBOUILLÉ

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy MARY

### **2017AVRIL01 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2017**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 mars 2017 par 10 voix pour et 1 abstention.

Madame BAZIN, ayant le pouvoir de Monsieur de SARIAC, donne lecture des explications écrites transmises par ce dernier concernant son abstention :

**Trop de points discutés lors de notre Conseil municipal, ne sont pas pris en compte dans ce PV (ou « projet de délibération »?!).**

#### **Point 2017Mars02 : Extension réseau éclairage public Rue du Château d'eau-Rond point RD14 :**

Outre le fait que l'éclairage de ce secteur fait l'objet de pannes chroniques, on peut se poser des questions concernant l'efficacité de cet investissement. Ce n'est d'ailleurs pas le seul endroit de la commune qui subit de tels dysfonctionnements. Investir c'est bien, mais à condition que l'existant fonctionne déjà efficacement et au moindre coût...notre éclairage est vétuste et énergivore.

Et puis nous avons plusieurs arrêts de bus à l'intérieur de la commune qui mériteraient eux aussi de bénéficier en priorité d'un éclairage adapté à la sécurité des usagers enfants et adultes. La société SDER qui entretient notre éclairage public ne nous apporte pas les services attendus et nous ne sommes pas la seule commune dans ce cas. Prenez contact avec les communes avoisinantes, sans oublier la Tremblade.

#### **Point 2017Mars03/04/05: Avenant N°1 Marché de Maîtrise d'oeuvre du restaurant scolaire :**

Après réflexion, il est surprenant qu'un organisme (CARA ou architecte) qui se soit trompé dans son diagnostic de l'état des lieux préalable à toute proposition de projet crédible et fiable, tant architectural que financier, n'assume pas lui aussi une part du surcoût lui incombant.

Le taux FIXE de 8,5% appliqué sur un montant quasiment doublé pourrait quand même faire l'objet d'une négociation soit d'aide supplémentaire de la CARA, soit d'une baisse du taux avec l'architecte. Ce n'est pas la Mairie qui est fautive dans ce dépassement, mais c'est elle qui en assume les frais.

*Pour information : le Conseil Général n'existe plus...nous avons un Conseil Départemental.*

### Point 2017Mars08 : Contrat d'étude et de conseil en assurance :

Nous avons refusé la proposition d'étude et de conseil de la société Protectas dont le montant pour cette prestation était de 2500€.

D'autres pistes ont été proposées pour cette nécessaire révision de nos polices d'assurances qui n'ont pas été reprises dans le PV .

Tout d'abord, recevoir la société SMACL pour qu'elle nous détaille tous nos contrats d'assurances...ils datent de 1998 ! Cela fera 19 ans qu'aucune révision, mise en concurrence n'a été réalisée alors qu'une fréquence de 3 ans serait un indicateur de bonne gestion !

- 1) Une commission ponctuelle de conseillers municipaux pourrait prendre en charge cette analyse et lancer les appels de mise en concurrence.
- 2) La commission d'achats groupés inter-communale dont fait partie Vincent Griolet pourrait aussi s'en charger. Cette synergie regroupant plusieurs communes pourrait d'ailleurs avoir un effet amplificateur de baisse de prix.

### Point 2017Mars09 : Orange – Projet de mise en place d'un pylone pour déploiement de la 4G :

Notre délibération sur ce point, tout en allant dans l'acceptation de la 4G, s'est opposé à des installations « anarchiques » qui altéreraient l'image de la commune.

D'autres endroits existent, plus discrets sans dénaturer le paysage. Le château d'eau est un point particulièrement dominant pour permettre une plus grande couverture de cette 4G.

Mais au delà de la demande d'Orange, notre conseil municipal n'a pas répondu à la question concernant les autres opérateurs qui ne vont pas manquer de nous solliciter...concurrence oblige. Et dans ce cas les arrangements d'itinérance n'existent pas.

### Compléments d'informations concernant les questions diverses :

> Les dégradations constatées sur la cabane et les tableaux électriques au port de

Chaillevette, sur le massif fleuri du parking de la salle des fêtes, au rond point de la D14, au point de vue de Chassagne ont été faites sur une durée d'une quinzaine de nuits et non pas en une seule nuit.

> Les camping-cars stationnant derrière la poste et susceptibles d'être la cause de la surconsommation d'eau sont revenus s'y installer le mardi 28 Mars au soir.

> Le brûlage de l'arbre soit disant termité déplacé de l'ancien camping vers le côté du terrain de foot n'a pas respecté les règles d'écobuage édictés par le préfet de la Charente-Maritime en date du 9 février 2010. Pour rappel, l'écobuage doit rester exceptionnel, notre commune disposant d'une déchetterie et il y en a d'autres dans un alentour proche.

Ces règles sont tout autant simples que strictes :

- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage, **(ce n'a pas été le cas)**
- Être éloigné d'au moins 20m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique,
- Respect des interdictions temporaires émises lors d'une période à risque sévère,....,
- Vitesse du vent faible, **(le vent soufflait par bourrasques de 60 à 70km/h d'après météo France)**
- Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir, tuyau d'arrosage, etc), **(rien de tel n'était à disposition du personnel municipal)**
- Surveillance permanente jusqu'à extinction complète du foyer. **(ce n'était pas le cas le soir après le départ du personnel, je l'ai vérifié personnellement et les braises étaient encore bien actives)**

La commune dans ce domaine devrait montrer l'exemple, il est d'ailleurs tout aussi incompréhensible que le personnel municipal continue à brûler les documents confidentiels de la Mairie alors qu'il existe des broyeur très performants garantissant cette confidentialité des informations.

A propos de mes dires sur l'interdiction de déplacer du bois termité je vous ai fait suivre la loi no 99-471 du 8 juin 1999, signé par Jacques Chirac que vous n'avez pas manqué de lire avec attention. Ce n'est pas le seul texte existant à ce sujet.

### **2017AVRIL02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE ET PORTS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BOUYER, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Noël Vincent GRIOLET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par 9 voix pour et 1 abstention

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-156 048,55			731 905,57		575 857,02
Opérations exercice	250 621,82	404 983,00	743 208,06	968 308,13	993 829,88	1 373 291,13
<b>TOTAL</b>	<b>250 621,82</b>	<b>404 983,00</b>	<b>743 208,06</b>	<b>968 308,13</b>	<b>993 829,88</b>	<b>1 373 291,13</b>
Résultat exercice		154 361,18		225 100,07	0,00	379 461,25
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>-1 687,37</b>			<b>957 005,64</b>	<b>0,00</b>	<b>955 318,27</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>-1 687,37</b>			<b>957 005,64</b>		<b>955 318,27</b>
	COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE PORTS					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		109 160,66		34 727,32		143 887,98
Opérations exercice	5 263,85	44 996,43	50 418,48	36 371,20	55 682,33	81 367,63
<b>TOTAL</b>	<b>5 263,85</b>	<b>44 996,43</b>	<b>50 418,48</b>	<b>36 371,20</b>	<b>55 682,33</b>	<b>81 367,63</b>
Résultat exercice		39 732,58		-14 047,28		25 685,30
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>148 893,24</b>		<b>20 680,04</b>		<b>169 573,28</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>148 893,24</b>		<b>20 680,04</b>		<b>169 573,28</b>

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2017AVRIL03 : COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de la Commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 1 abstention déclare que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et peut être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

*Madame BAZIN donne lecture du commentaire écrit transmis par Monsieur de SARIAC :*

**Comptes de gestion 2016 Commune : Abstention**

Explications points 2 & 3 => Je ne doute pas de la rigueur et de l'exactitude des chiffres présentés.

Mais je ne suis pas sûr que tout ait été fait pour optimiser nos coûts, ni d'avoir su profiter des circonstances exceptionnelles de l'année 2016 avec un prix de l'énergie très bas ( avec l'incidence sur tous les produits issus du pétrole... bitume inclus !), de la mise en concurrence tardive du syndicat de la voirie vis à vis d'autres prestataires plus performants, de taux d'intérêt très bas qui auraient permis d'être plus ambitieux dans nos projets sans endettement excessif, de renégocier nos emprunts en cours. L'année 2015 était déjà orientée sous de bonnes indications.

Je ne peux donc pas valider ces comptes avec de tels oublis de circonstances.

**2017AVRIL04 : COMPTE DE GESTION 2016 PORTS**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 des ports

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion des ports dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et peut être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

*Madame BAZIN donne lecture du commentaire écrit transmis par Monsieur de SARIAC :*

**Comptes gestions 2016 Ports : RAS**, manque d'infos de la vie de la commission portuaire.

## 2017AVRIL05 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2016 :

### INVESTISSEMENT :

Résultats antérieurs reportés :	-28 746,09 €	
Recettes réalisées	404 983,00 €	
Dépenses réalisées	-406 670,37 €	
<b>Solde d'exécution</b>	<b>-1 687,37 €</b>	<b>Prévision DI 001 BP 2017</b>
Restes à réaliser dépenses :	85 233,36 €	
Restes à réaliser recettes :	0,00 €	
<b>Besoin de financement</b>	<b>86 920,73 €</b>	

### FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice	225 100,07 €
Résultat antérieur reporté	731 905,57 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>957 005,64 €</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter du résultat comme suit :

**Affectation en réserves** (prévision et titre compte 1068 BP 2017) **86 920.73 €**

**Report à nouveau :** (prévision RF compte 002 BP 2017) **870 084.91 €**

## 2017AVRIL06 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DES PORTS

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2016 :

### INVESTISSEMENT :

- résultats antérieurs reportés :	109 160,66 €	
- recettes réalisées :	44 996,43 €	
- dépenses réalisées :	-5 263,85 €	
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>148 893,24 €</b>	<b>Prévision RI 001 BP 2017</b>

### FONCTIONNEMENT :

- résultat antérieur reporté :	34 727,32 €	
- résultat de l'exercice :	-14 047,28 €	
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>20 680,04 €</b>	
Report à nouveau :	20 680,04 €	<b>Prévision RF compte 002 BP 2017</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter du résultat comme suit :

**Report à nouveau** (prévision RF cpte 002 BP 2017) **+ 20 680.04 €**

## 2017AVRIL07 : TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017 et de les maintenir comme suit :

- taxe d'habitation : 12.54 %
- foncier bâti : 17.98 %
- foncier non bâti : 30.92 %

Madame BAZIN donne lecture du commentaire écrit transmis par Monsieur de SARIAC :

**Taux d'imposition 2017 : RAS**, ne pas bouger les taux, c'est bien...mais de combien va bouger « l'assiette » du calcul...cela on l'oublie souvent et il y a bien une forme d'hypocrisie à la vue du résultat à payer !

## 2017AVRIL08 : BUDGETS PRIMITIFS 2017 COMMUNE ET PORTS

Les budgets primitifs 2017 concernant la Commune et les Ports sont proposés  
Ils s'équilibrent en dépenses et recettes à :

BUDGET COMMUNE 2017	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés		920 515,09
Résultat reporté		870 084,91
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 790 600,00</b>	<b>1 790 600,00</b>
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 704 179,27	1 791 100,00
Restes à réaliser	85 233,36	
Résultat reporté	1 687,37	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 791 100,00</b>	<b>1 791 100,00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>3 581 700,00</b>	<b>3 581 700,00</b>

BUDGET PORTS 2017	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	55 000,00	34 319,96
Résultat reporté		20 680,04
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	154 500,00	109 460,66
Résultat reporté		45 039,34
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>154 500,00</b>	<b>154 500,00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>209 500,00</b>	<b>209 500,00</b>

Madame BAZIN donne lecture du commentaire écrit transmis par Monsieur de SARIAC :

## **Budget primitif 2017 Commune et Ports : Abstention**

Parallèlement à ces budgets nous devons savoir les actions que la commune comptent mettre en place en 2017. Il n'y a pas que les « grands projets » type restaurant scolaire...ou une salle multi-sport !!!

Bien d'autres choses sont à prévoir :

- sécurisation et accessibilité des abri-bus de la commune,
- plan de circulation rationnel, logique permettant un parking « officiel » de véhicules, sécurisant pour les voitures et les piétons en envisageant des élargissements de trottoirs,
- réhabilitation de notre éclairage public,
- ...

Avoir de l'argent c'est bien mais sans plan d'actions à y mettre en adéquation c'est un peu court !

### **2017AVRIL09 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal,

Suite au reclassement des agents des collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe est passé au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, et un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe est passé un adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe.

Par ailleurs la dénomination des grades a été légèrement modifiée, il convient d'adapter le tableau des effectifs.

De plus, au titre de la promotion interne 2017, Monsieur le Maire propose de promouvoir un autre adjoint technique ayant 10 ans d'ancienneté au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DIT que le nouveau tableau des effectifs sera le suivant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 :

- 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe TC
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe TC
- 1 adjoint administratif classe TC
- 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe TC
- 5 adjoints techniques TC
- 1 adjoint administratif contractuel TNC 21/35ème
- 1 brigadier de police municipale TC

### **2017AVRIL10 : - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Le maire propose au conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir compléter l'équipe technique municipale notamment en remplacement des congés et éventuels arrêts maladie. Ce contrat fera également la continuité avec le contrat CAE créé en 2015 pour pérenniser le poste pour lequel la commune a bénéficié d'une aide conséquente depuis 2 ans

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques affecté à la voirie, espaces verts et bâtiments communaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 1 contre

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 un poste d'agent d'entretien contractuel au service technique, pour une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois,

DECIDE que ce contrat est conclu pour une durée de travail de 24 H par semaine et que la rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 351 du grade de recrutement

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches qu'il convient, le contrat de travail à durée déterminée ainsi que tout document à intervenir.

*Madame BAZIN donne lecture du commentaire écrit transmis par Monsieur de SARIAC :*

### **Recrutement d'un agent contractuel : Contre**

Avant tout recrutement d'un agent supplémentaire, il nous faudrait connaître le temps d'occupation réel des agents actuels :

- Quelles sont leurs missions exactes, combien de temps prend chaque mission ?
- Pourquoi sont-ils « surchargés » ?
- Quelles sont les pistes d'optimisation des tâches ?

### **Recrutement d'un agent contractuel : Contre**

Avant tout recrutement d'un agent supplémentaire, il nous faudrait connaître le temps d'occupation réel des agents actuels :

- Quelles sont leurs missions exactes, combien de temps prend chaque mission ?
- Pourquoi sont-ils « surchargés » ?
- Quelles sont les pistes d'optimisation des tâches ?

## **11 - ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Trésorier demande d'admettre en non-valeur, après décision de l'assemblée délibérante, des côtes aujourd'hui irrécouvrables

- Liste 2100050211 budget de la Commune d'un montant de 529.90 €
- Liste 22104341411 budget annexe des Ports d'un montant de 835.20 €

Il s'agit pour le budget de la commune d'une location de salle municipale jamais réglée et dont le débiteur n'est pas solvable ; Pour le budget du port, il s'agit de l'amodiation du domaine public maritime.

Il est à noter que même admise en non-valeur comptablement, les sommes peuvent toujours être recouvrées par le Trésor Public et réintégréées dans la comptabilité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

l'admission en non-valeur de la location de la salle municipale pour un montant de 529.90 € sur le budget de la commune

l'admission en non-valeur de l'amodiation du domaine public maritime pour un montant de 835.20 € sur le budget du port.

## **12 - FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET 2017**

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition transmise par FILLON PYROTECHNIE pour la conception, la sonorisation, la fourniture des produits pyrotechniques, la prestation de tir, l'assurance RC à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet d'un montant de 4 200 € TTC correspondant à 3 200 € TTC pour la pyrotechnie et 1 000 € TTC pour la sonorisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de confier cette mission à FILLON PYROTECHNIE et accepte le devis proposé,  
AUTORISE le maire à signer les pièces à intervenir.

*Madame BAZIN donne lecture du commentaire écrit transmis par Monsieur de SARIAC :*

**Feu d'artifice 14 juillet 2017 : RAS...mais qui paye ?**

La Mairie ou le CMAC ?

Et l'orchestre du soir c'est combien ?

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les plaques du Monument aux Morts, très endommagées vont être changées.

Il invite les élus, le 30 avril prochain à la commémoration du débarquement et de la libération à 9h30 au Pont de la Mer.

Il signale des plaintes d'administrés concernant des jeunes trop bruyants qui tournent sur des terrains avec leurs motos. La gendarmerie doit effectuer des contrôles mais il serait peut-être souhaitable de rencontrer ces jeunes et les sensibiliser aux nuisances qu'ils occasionnent.

Monsieur le Maire rappelle également le mail transmis à chaque élu concernant le projet du PAPI Seudre (Programme d'Action et de Prévention des Inondations). Il rappelle qu'il ne s'agit que d'une estimation pour permettre de demander des subventions auprès de l'Europe.

Il informe également les élus, qu'une réunion a été organisée à la mairie de Chaillevette par Monsieur Didier QUENTIN réunissant les élus des communes concernées par la Loi Littoral afin de confronter les problèmes de chacun à propos des autorisations de construire contestées par les services de la Préfecture.

Il signale également que le délai d'instruction du permis de construire du restaurant scolaire normalement de 3 mois est porté à 5 mois car le projet de construction se situe sur une zone archéologique et des autorisations spécifiques doivent être obtenues.

Encore en urbanisme, il informe qu'une administrée souhaite construire au lotissement des Aigrettes mais le règlement dudit lotissement ayant plus de 10 ans il n'est plus valable et empêcherait une construction car les distances à respecter hors lotissement ne le permettent pas. Il a la possibilité de prendre un arrêté pour proroger cette possibilité de construire sur les parcelles vides du lotissement.

*Madame BAZIN donne lecture du commentaire écrit transmis par Monsieur de SARIAC :*

### **Questions diverses de François de Sariac Conseil Municipal du mardi 11 Avril 2017**

> **Eclairage public :** Un lampadaire est encastré dans les branches d'un arbre devant le domaine de Chatressac...mais il fonctionne.

Nos employés municipaux n'ont-ils pas pour tâche de faire des rondes dans la commune et de relever toutes ces anomalies ? Si non, pourquoi ?

> **Les WC derrière la poste :** Ces WC ont été équipés d'une targette rotative pour les fermer.

Sa position a-t-elle été préalablement validée par un handicapé en fauteuil roulant ?

Elle semble de conception bien légère pour ne pas se casser rapidement.

L'éclairage de ces WC ne s'allume que si on passe la main devant sa cellule à environ 10cm !

Autrement dit, ils sont inutilisables, porte fermée, pour quiconque ne peut lever la main à ce niveau.

La présence de ce WC n'est pas signalée !?

> **Le développement ou la défense des commerces et de l'activité de notre commune :**

Nous sommes à mi-mandat et un de nos engagements de campagne était ce thème.

Plusieurs questions se posent à ce sujet :

– le site internet de la commune ne met pas en valeur ces activités car les adresses des sites internet des différents commerces ou activités ne sont pas « actives »...pourquoi ce blocage incompréhensible alors que toutes les autres communes le font ...et aussi pourquoi cette discrimination avec le site de la Country qui lui est bien actif ?

Réponse :

Il ne s'agit pas de discrimination, mais simplement que seule l'association de la Country a demandé un lien avec son site. Si les commerçant ou les associations en font la demande et ont bien sûr un site, le lien sera rentré sur le site de la commune.

– la pérennité de notre Coop est problématique car la politique du groupe coop atlantique (Super U) n'est plus d'avoir de salariés dans leur boutique mais des gérants propriétaires de leurs murs... autrement dit « qui n'a pas les moyens de s'installer fermera automatiquement ! » Cette situation doit être finalisée par Super U fin 2017, tout début 2018.

Que va faire la Mairie face à ce problème de maintien du commerce de proximité.

Philippe Ménadier avait proposé que l'on étudie la création d'un pôle d'activité sur l'emplacement du terrain de foot. Ce pôle pourrait regrouper les activités d'épicerie de détail, d'une boulangerie, de l'implant postal, d'un lieu de permanence pour infirmière, d'un lieu pour l'installation d'un médecin, etc.... Cet endroit est de plus central et propice à une meilleure fréquentation que la zone du port de Chatressac. Cette proposition de Philippe mérite un meilleur accueil que celui « fermé » qu'il a eu lors du CM du 9 février 2017.

Réponse de Monsieur le Maire : il ne s'agit pas d'un accueil fermé à la proposition mais s'agissant d'un tel projet, il faut une réflexion avec les partenaires pour des financements adéquats pour que la commune puisse supporter la charge d'un si gros investissement. Il faut également trouver en aval les professions intéressées. Des communes voisines qui ont déjà des équipements pour accueillir un médecin n'en trouve pas, il faut se poser la question si tout est à faire pour un éventuel médecin. Il en est de même pour les commerces. Il ne s'agit pas de construire sans garantie d'occupation. Le maire précise également que concernant la COOP, il est en contact avec des dirigeants saintais et que les projets devraient voir le jour d'ici peu.

> **Site internet de la commune, planning des manifestations** : Pourquoi le carnaval des enfants de l'école n'a-t-il pas été mis au planning alors que cela avait été annoncé lors de notre précédent conseil municipal avec la mise à feu de Monsieur Carnaval ?

Réponse de Monsieur Guy MARY : il s'agit d'un regrettable oubli, il s'en excuse.

> **Peut-on avoir des explications sur le projet de salle multi-sports ?** Dixit Vincent dans le Sud Ouest du vendredi 7 Avril 2017.

Réponse de Monsieur le Maire : il s'agit d'un problème de vocabulaire, c'est un espace multi sport.

> **La Santonine a mis en place toutes ses jardinières en béton lavé.** Elles vont être nettoyées et plantées en espérant qu'il n'y aura pas de vandalisme. Au total ce sont 30 jardinières qui ont été réparties dans la commune, représentant une valeur minimum de 6000€. Ces jardinières sont la propriété de l'association la Santonine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

